

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANIT MAG Gefäßfüller

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Société: | SANIT-Chemie | |
| | Reinigungsmittel und -geräte GmbH | |
| Rue: | Dieselstr. 38 | |
| Lieu: | D-74211 Leingarten | |
| Téléphone: | +49 7131 902100 | Téléfax: +49 7131 404360 |
| e-mail: | info@sanit-chemie.de | |
| Interlocuteur: | Produktmanagement | Téléphone: 07131 90210-20 |
| Internet: | www.sanit-chemie.de | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence

| | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 2 de 9

| | |
|----------------|--|
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans |

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Contient 72,0 % en masse de composants inflammables.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Gemisch von R134a mit folgenden Stoffen

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|---|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 811-97-2 | 1,1,1,2-Tetrafluoroethane(R134a) | | | 50 - 100 % |
| | 212-377-0 | | 01-2119459374-33 | |
| | Compressed gas; H280 | | | |
| 75-28-5 | isobutane | | | 20 - < 25 % |
| | 200-857-2 | 601-004-00-0 | | |
| | Flam. Gas 1; H220 | | | |
| 74-98-6 | propane | | | 5 - < 10 % |
| | 200-827-9 | 601-003-00-5 | | |
| | Flam. Gas 1; H220 | | | |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | 1 - < 5 % |
| | 200-661-7 | 603-117-00-0 | | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 3 de 9

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles
- Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 4 de 9

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 400 | 980 | | VLE (15 min) | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Aérosol |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 5 de 9

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -26 °C

Point d'éclair: -80 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 1,4 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 10,8 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 5716 hPa

 Densité: 0,806 g/cm³

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|---|---------------|-------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| 811-97-2 | 1,1,1,2-Tetrafluoroethane(R134a) | | | | | |
| | inhalation (4 h) gaz | CL50 ppm | 1500 | Rat | | |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5050 | rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 12800 | rat | | |

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

| N° CAS | Substance | | | | | | |
|---------|---|--------------|------|-----------|--------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 9640 | 96 h | | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 1400 | 48 h | | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|---------|-----------|---------|
| 75-28-5 | isobutane | 2,8 |
| 74-98-6 | propane | 2,36 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 7 de 9

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.


Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.


RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| Étiquettes: | 2.1 |
| |  |
| Code de classement: | 5F |
| Dispositions spéciales: | 190 327 344 625 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Catégorie de transport: | 2 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D |

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| Étiquettes: | 2.1 |
| |  |
| Code de classement: | 5F |
| Dispositions spéciales: | 190 327 344 625 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E0

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 8 de 9

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS, flammable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 |
| Étiquettes: | 2.1 |
| |  |
| Dispositions spéciales: | A145 A167 A802 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 30 kg G |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 203 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 75 kg |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 203 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 150 kg |

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0
: Y204
: Y203

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 28: isobutane

2010/75/UE (COV): 42 % (338,52 g/l)

2004/42/CE (COV): 42 % (338,52 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC , 2008/47/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT MAG Gefäßfüller

Date de révision: 04.07.2019

Code du produit: LC15

Page 9 de 9

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)